



CALENDRIER		
Du 1er au 28 avril	Casques OCULUS QUEST- Médiathèque.	
Du 18 mai au 10 juin	Expo photos Cher- cheurs d'Images- Médiathèque	
Dim 13 juin	Elections départementales et régionales	
Dim 20 juin	Elections départementales et régionales	



OBTENIR UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

L'agglomération met à disposition de chaque foyer qui en

fait la demande un composteur individuel. Des distributions sont organisées tout au long de l'année. Plusieurs sessions de distribution sont prévues entre les mois de mars et juin.

Pour connaitre toutes les dates et vous inscrire : golfedumorbihan-

vannesagglomeration.bzh/compostage



UN NOUVEL AQUAGOLFE A ELVEN

Cinquième Aquagolfe du territoire, le futur espace aquatique de l'agglomération sort de terre sur Elven. Son ouverture est prévue au second semestre 2021.

L'équipement, d'environ 1 900 m², proposera deux

bassins inox. D'un côté, un bassin mixte pour les loisirs et l'apprentissage ; de l'autre un bassin sportif 4 couloirs, optimisé grâce à un fond mobile et réglable, pour adapter le niveau d'eau aux activités dispensées par le personnel communautaire (aquagym, aquabike...).

Cet Aquagolfe disposera également de structures ludiques telles qu'un toboggan de 64 m² à plusieurs boucles, avec départs et arrivées en intérieur, d'une plaine de jeux aquatiques pour les plus jeunes. Pour le bien-être et la détente, hammam, sauna, douches massantes seront au rendez-vous ainsi qu'un solarium et une plage minérale en extérieur, en lien avec la halle des bassins.

Ses travaux ont débuté fin 2019 et sa construction s'inscrit dans une démarche environnementale avec une chaufferie biomasse granulés bois pour le chauffage de l'eau et des locaux, des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire et environ 500 m² d'ombrières photovoltaïques sur le parc de stationnement, couvrant le quart des besoins électriques du centre aquatique. Il s'agit du cinquième Aquagolfe de Golfe du Morbihan — Vannes agglomération. Il complétera ainsi le maillage établi sur les 34 communes afin, notamment, de limiter les temps de trajet des scolaires sur tout le secteur nord-est du territoire pour l'apprentissage de la natation.



UNE NOUVELLE « FRANCE SERVICES » A ELVEN

« France Services » est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a pour projet de mailler le territoire en « France services » afin que chaque habitant puisse accéder en moins de 20 minutes à des services publics de proximité. Une première « France services » existe à Grand-Champ : le « Loc'h info services ». Une seconde « Argoët info services » ouvrira ses portes en fin d'année dans le centre-ville à Elven, à proximité de la Maison médicale.

« Argoët info services » permettra aux usagers :

- d'être accompagné sur leurs démarches administratives
- d'être informé sur les services de l'agglomération (mobilité, déchets, tourisme, informations énergie, ...)
- d'être accompagné dans leurs recherches d'emploi
- d'être reçu par des partenaires (mission locale, assistante sociale, conciliateur de justice, ...)
- d'accéder à des ordinateurs connectés en libre-service et d'être accompagné et/ou formé aux outils numériques.
- d'assister à des rendez-vous thématiques d'actualité (impôts, retraite...)

La « France services » est également au service des professionnels du territoire pour :

- leurs recrutements
- le développement de leurs compétences dans le cadre d'actions collectives (améliorer sa visibilité numérique en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, dématérialisation des marchés publics, ...)
- la mise à disposition d'ordinateurs, de bureaux, salle de réunion avec visioconférence, ...

Plus d'informations : Nathalia Maudet - direction de l'Economie, de l'Emploi et la Formation : 02 97 68 70 69 ou n.maudet@gmvagglo.bzh





l'école Saint Martin voit son extension commencée. Les entreprises, globalement choisies localement, mettent tout en oeuvre pour que son inauguration soit possible pour la rentrée scolaire 2021-2022!

Les inscriptions dans une des 5 classes que comptera encore l'école à la prochaine rentrée sont tout à fait envisageables.

Cela peut se faire à votre convenance par mail, par téléphone ou via le site de l'école :

eco56.stma.tredion@e-c.bzh ou
02 97 67 14 52 ou
saintmartintredion.toutemonecole.fr



COLLECTES DE PAPIERS/JOURNAUX

Organisées par **l'APEL** de l'école Saint Martin

de Trédion. Dès maintenant, mettez de côté vos prospectus, catalogues, livres, annuaires, journaux, magazines, ...Rendez-vous (près des containers auprès du cimetière) de 10 h à 12 h

les samedis:

22 mai et 19 juin 2021



RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit euxmêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.

Des assistantes sociales de proximité, Action Sociale peuvent vous recevoir sur RDV le lundi après-midi et le jeudi matin à l'antenne sociale d'Elven, 2 bis place du Lurin. Vous pouvez prendre RDV auprès d'Isabelle RIO, secrétaire médico-sociale au 02.97.69.51.78.

ACQUERIR UN VELO A ASSITANCE ELECTRIQUE (VAE) AVEC L'AIDE DE L'AGGLO

Envie d'acquérir un vélo à assistance électrique ? Golfe du Morbihan – Vannes agglomération propose une aide afin de renforcer l'usage du vélo sur son territoire.

La participation de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est de 25 % du coût du VAE, limitée à :

300 € par vélo pour les quotients familiaux inférieurs à 1200 € ;

200 € par vélo pour les quotients familiaux compris entre 1200 € et 1400 €. Aucune aide ne sera attribuée pour les quotients familiaux supérieurs à 1400 € Par ailleurs, pour faciliter les démarches, la demande de subvention est totalement dématérialisée via le site internet de Golfe du Morbihan – Vannes agglo-

mération. Plus d'informations : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

LES CONCILIATEURS DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de Justice nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel, à titre bénévole. Il intervient dans le cadre de la résolution amiable des différends. Ses compétences :



Compétence d'attribution

- Relations entre bailleurs et locataires ou locataires entre eux
- Problèmes de copropriété
- Litiges et troubles du voisinage
- Litiges entre personnes et entre commerçants (non-paiement < 5000 €)
- Litiges de la consommation
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges concernant un contrat de travail...

Avant de saisir le conciliateur, le conciliable doit avoir effectué au préalable des relances, en vain, par tous moyens à sa convenance (sms, mail, courrier recommandé AR...).

Compétence territoriale

Toutes les communes du Morbihan sont couvertes par au moins un conciliateur. Pour Trédion, le Conciliateur de Justice est M. GUEGUEN Joseph.

Email: jo.gueguen@wanadoo.fr Téléphone: 02 97 53 31 13

Lieu de permanence : Mairie d'ELVEN – sur rendez-vous



ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : DIMANCHES 13 ET 20 JUIN 2021

Pour pouvoir voter aux élections départementales et régionales (concomitamment les dimanches 13 et 20 juin 2021),

les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire sur la liste électorale de la commune **jusqu'au vendredi 7 mai 2021**. Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans doivent vérifier s'ils sont bien inscrits. Possibilité de vérifier son inscription en allant sur le site

<u>www.service-public.fr > particuliers > vosdroits</u> ou en contactant le secrétariat de la mairie.

<u>INSCRIPTIONS</u>: Pour s'inscrire, vous devez vous munir **d'un titre d'identité** et de nationalité en **cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire uniquement s'il est accompagné d'un justificatif de nationalité), **d'un justificatif de domicile** (facture d'électricité, téléphone fixe, eau...) **datant de moins de 3 mois.** Inscription possible par internet.

POUR VOTER : Le bureau de vote se situe Place Saint Christophe à la salle multiactivités pour les deux élections.

RAPPEL: pour être admis à voter, nous vous rappelons que vous devez présenter **obligatoirement** une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité, permis de conduire ou de chasser, carte vitale avec photo...).

LANCEMENT DU DISPOSITIF « Maprocuration »

À compter du 6 avril 2021, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure Maprocuration sera largement dématérialisée. Un dispositif en 3 étapes :

- **1.** L'électeur mandant saisit en ligne sa demande de procuration après s'être authentifié via FranceConnect ; la validation par le mandant de sa demande en ligne déclenche l'envoi à son attention d'un courriel avec une référence de dossier à 6 caractères.
- 2. Le mandant se rend ensuite dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie avec sa référence de dossier et une pièce d'identité. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'assistant de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. L'identité de l'électeur mandant apparaît à l'écran, l'OPJ / APJ la contrôle au regard de la pièce d'identité présentée. La validation sur le portail par l'OPJ / APJ déclenche la transmission instantanée et entièrement dématérialisée de la procuration vers la commune d'inscription du mandant.
- **3.** Le maire, ou le service à qui il a donné délégation, se connecte sur le portail Internet dédié. Il procède aux contrôles habituels (inscription du mandant et du mandataire dans sa commune, respect du plafond de procurations détenues par le mandataire) avant de valider ou d'invalider la procuration. Le mandant reçoit un message sur la suite donnée par la mairie à sa demande.



UNE ACTION DE PROXIMITÉ POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Le Groupe Néo56, et sa structure Néo Emplois sont présents sur le territoire depuis 30 ans. Nous constatons, lors des évènements emploi que nous organisons et au contact du public, que l'accès au numérique et la mobilité sont toujours de grands freins à l'emploi. Dans ce contexte, renforcé par la crise sanitaire, la boite à cv, permet de déposer un cv ou un courrier avec une demande liée à l'emploi, ou à la mobilité. Cette boite sera relevée régulièrement. Les cv ou demandes nous seront scannés et envoyés par mail afin d'être traités. Vos contacts : **Néo Mobilité** - Location de voiture solidaire :

Laetitia Colombel : médiatrice mobilité ; mobilite@neo56.org

07 71 75 15 70

Néo Emplois - Chargée d'accompagnement :

Virginie Le Doux :

virginie.ledoux@neo56.org / 07 76 08 62 64



INFORMATION: installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur BROUXEL Stéphane ayant démissionné du conseil municipal, Madame DURFORT Guénaëlle, en sa position de « suivante de liste », a été installée au conseil municipal.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU 19 JANVIER 2021

Aménagement de voirie impasse de Venise / Rue Clos du Marché

Présentation du projet d'aménagement de ces 2 voiries par le bureau d'études QUARTA et SOLIHA.

Le conseil municipal a émis un avis favorable au projet.

Les plans du projet sont disponibles en mairie et sur le site de la mairie afin que les riverains puissent les consulter et faire part de leurs remarques.

Ces observations seront par la suite étudiées par la commission d'urbanisme et par le bureau d'études en charge de la maitrise d'œuvre.

<u>Demande de subvention - Réhabilitation d'un bâtiment communal rue</u> du calvaire

Dans le cadre de cette rénovation, il convient de solliciter l'aide des

ETAT CIVIL

Du 16 décembre 2020 au 31 mars 2021

Naissances

Basile DELORME HOSQUET

Keysson WOON

Décès

Olivier LEFEUVRE

Alphonse MARIN

Claude LAURENT

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES DU 1er JANVIER AU 31 MARS 2021

NOMS - PRENOMS	ADRESSES	OBJET
CHABREDIER/ MATON Laurent & Sabrina	Le Clos Neuf	Maison d'habitation
MILDER Benoit	Le Clos Neuf	Maison d'habitation
MONTERRIN/ BRIEND Johan & Justine	Le Clos Neuf	Maison d'habitation
DECOSTER Quentin	Le Clos Neuf	Maison d'habitation
VADAINE Daniel	La Noé des Doués	Carport

DECLARATIONS PREALABLES ACCORDEES DU 1er JANVIER AU 31 MARS 2021

NOMS - PRENOMS	ADRESSES	OBJET	
ROI Frédéric	Lotissement des Biches	Ravalement	
RIAUX Pierre	Rue du Calvaire	Créations et Modifications d'ouvertures	
BOUILLOT Colette	Impasse de Blénan	Modification d'une façade	
BERNARD Christian	La Croix Baucher	Clôture	
DUTERTRE Jean-Louis	Rue des Mai- sons Guilloux	Créations d'ouvertures	
BAHON Emile	Abbé Coédelo	Modification d'une façade	
PANEL Alain	Les Princes	Extension d'habitation	
SARL ALLOSUN	La ville aux Houx	Panneaux Pho- tovoltaïques	
PILORGET Mickael	Impasse de la Lande	Abri de Jardin	
LOUIS Ketleen	Route de Lanvaux	Création d'ouvertures	
MORICE Nicolas	Impasse des Genêts	Clôture	

différents organismes et notamment celles de l'Etat au titre du DETR (dotation des équipements des territoires ruraux) et au titre de le DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), du Conseil Départemental au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale), de la Région et de toutes autres collectivités partenaires de l'opération.

Le coût prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût de l'opération :

Honoraires : maîtrise d'œuvre, SPS et autres 17 500.00 € Montant des travaux : 155 000.00 €

Marge pour imprévus

(3% du montant des travaux) 4 650.00 €
Total (H.T.) 177 150.00 €
T.V.A. (20%) 35 430.00 €
Total (T.T.C.) 212 580.00 €

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération - Modification des statuts

Le conseil émet un avis favorable à la modification des statuts de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. (Précision sur la compétence relative aux documents d'urbanisme).

Vente de bois coupés

Tarifs de la vente de bois de chauffage coupé pour les Trédionnais : 30 € le stère.

<u>Etude de faisabilité bâtiment communal rue du</u> calvaire

Le bureau d'études SOLIHA (VANNES) a été retenu pour un montant de 3120 € HT.

Etudes préliminaires aménagement de voiries LE RODOUER

Le bureau d'études SOLIHA (VANNES) a été retenu pour un montant de 4600€ HT

Achat d'un broyeur de branches

L'entreprise GABILLET (Plumelec) a été retenue pour un montant de 16 499€ HT.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU 16 FÉVRIER 2021

Garantie d'emprunt : AEP Ecole Saint Martin TREDION

L'AEP St Martin a décidé de contracter auprès du Crédit agricole du Morbihan un prêt d'un montant de 259 400 € pour la réalisation des travaux d'extension de l'Ecole Saint Martin - Rue du Château.

Après renseignement pris auprès du service des finances publiques de Vannes - Ménimur : la commune n'est autorisée à accorder sa garantie à des personnes physiques ou morales de droit privé que sous certaines conditions.

<u>Condition 1 :</u> La commune ne peut garantir plus de 50 % du montant total des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal

Condition 2 : Le montant total des annuités d'emprunts garanties à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50 % des recettes réelles de la section de fonctionnement

Condition 3 : Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties. Condition 4 : La quotité maximale garantie par une collectivité territoriale sur un même emprunt ne doit pas

excéder 50% du montant total du prêt

Les conditions étant remplies le conseil municipal décide d'accorder la garantie de la commune à hauteur **129 700€** pour l'emprunt contracté par l'AEP Ecole St Martin auprès du crédit agricole du Morbihan.

Renouvellement de la convention avec la commune d'ELVEN / Lieu d'accueil parents enfants (LAEP)

Lieu d'Accueil et de Rencontres Parents Enfants (LAEP) itinérant entre les communes d'Elven, Sulniac, Trédion, Monterblanc, Saint Nolff et Tréffléan.

Le LAEP est un lieu d'écoute et d'échange pour aborder toutes les questions qui intéressent les parents, pour rompre leur isolement par la rencontre d'autres parents, d'autres personnes et notamment des professionnels de l'enfance et de la famille dans un lieu gratuit, sans inscription, dans l'anonymat et la confidentialité, ouvert à toutes les familles ayant des enfants de 0/6 ans vivant sur le territoire des communes adhérentes. La convention a pour objet de fixer les règles de fonctionnement, l'organisation et le financement de la structure LAEP entre les 6 communes adhérentes à ce projet.

La structure support est la commune d'Elven.

La convention est renouvelée jusqu'au 31/12/2026.

Renouvellement convention de partenariat avec la commune d'ELVEN Accueil de Loisirs sans hébergement

La commune d'Elven a pris à compter du 01 janvier 2018 la compétence enfance/jeunesse.

Dans ce cadre, une convention de partenariat avec la commune d'Elven a été réalisée afin de fixer les modalités de partenariat entre les communes pour l'accueil de Loisirs sans hébergement en :

- Précisant les modalités d'utilisation des services ALSH organisés par la commune d'Elven
- Définissant les moyens mis à disposition par les deux parties
- Définissant la durée de la convention
- Définissant les modalités financières du partenariat

Renouvellement de la convention de partenariat entre les deux communes afin que les Trédionnais puissent bénéficier du service enfance jeunesse au même titre que les Elvinois.

Convention avec la commune d'Elven - Restauration scolaire pour les enfants scolarisés à l'école publique Catherine Descartes

Suite à la délibération du 27 octobre 2020 relative à la restauration scolaire d'Elven pour les élèves scolarisés à l'école publique Catherine Descartes. La commune a décidé de prendre en charge la différence entre le coût d'un repas pour un élève domicilié à Elven et un élève domicilié à TREDION uniquement pour les élèves de l'école publique Catherine Descartes.

Une convention d'entente entre les 2 communes est réalisée dans le but de déterminer les modalités d'entente entre les communes concernant la facturation des familles domiciliées à Trédion dont les enfants sont scolarisés à l'école publique Catherine Descartes d'ELVEN et qui fréquentent le restaurant scolaire d'ELVEN.

Maîtrise d'œuvre sacristie rue du Château

Le bureau d'études SOLIHA (VANNES) a été retenu pour un montant de 3000 € HT.